



FESTIVITES
Apéro offert puis Déjeuner-Grillades (Prix 10€)
Confirmer votre présence avant le mercredi 30 mai
auprès de Claude Migner au 06 10 14 10 42

BLAYAISE 2012

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2009-2012

Nom de la compétition : BLAYAISE 2012

Dates complètes : DIMANCHE 3 JUIN 2012

Lieu : LORMONT- BLAYE

Autorité Organisatrice : BLAYE NAUTIQUE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
 - 1.3.1. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.4. les RSO quand elles s'appliquent.
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2. La régata est ouverte aux bateaux des classes A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3 du système à handicap HN France.

- Catégorie 1 : classes A, B, C
- Catégorie 2 : classes L \leq 17
- Catégorie 3 : classes D, E \geq 16 et $<$ 21
- Catégorie 4 : classes R1, R2, R3 $<$ 23, 17 $<$ L $<$ 23
- Catégorie 5 : classes F, G, E \geq 21, R \geq 23, L \geq 23

- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 50.

- 3.4.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint.
- 3.5.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
toutes classes	0€

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription : au ponton de LORMONT
- Le samedi 2 juin 2012 de 19 heures à 20 heures
 - Le dimanche 3 juin de 7 heures 30 à 8 heures 30
- 5.2.** Jauge et contrôle :
- Au départ ou à l'arrivée de la course
- 5.3.** Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 3 juin	9 heures	TOUTES

6. JAUGE

Sans objet

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 2 et 3 juin et/ou affichées selon la Prescription Fédérale

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

- Parcours entre LORMONT et BLAYE

9. SYSTEME DE PENALITE

- 9.1.** Pour les classes suivantes TOUTES, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2. *Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2***
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

- 10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- 10.2.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port :

- aux pontons de LORMONT et de BLAYE.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

La remise des prix se fera après le déjeuner.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

17.1. Horaire des marées du 3 juin

	Coéf.	Bordeaux	Ile verte
Pleine mer	89	7h09	6 h10
Basse mer	94	15h04	13h47

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Guy DUPUY 06 70 02 29 42

Gérard CARREAU 06 37 27 42 45

17.2. Restauration - Remise des prix

A l'issue de la régata, un apéritif sera offert, à terre, au pied de la passerelle de la halte nautique de Blaye.

Vous pourrez aussi vous restaurer pour 10 euros :

- Grillades
- Frites
- Fromage
- Dessert
- Vin et café compris

La remise des prix se fera juste après le déjeuner

Confirmer votre présence avant le **mercredi 30 mai**
auprès de Claude Migner au 06 10 14 10 42